

Bonjour à toutes et tous,

Merci aux élus responsables des communes forestières d'avoir répondu à notre sollicitation

Merci à vous collègues forestières et forestiers pour votre présence

Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les membres du Comité de Direction de l'agence du Doubs

Si nous sommes là aujourd'hui, c'est pour la FORET et plus particulièrement pour les forêts publiques. Pour reprendre pour partie la déclaration des ONG de février 2019 :

« Les forêts publiques métropolitaines et ultramarines constituent après le domaine maritime, le principal patrimoine naturel public de notre pays. L'Office National des forêts joue un rôle essentiel dans la gestion de ce bien commun dont tous les français bénéficient directement ou indirectement ».

Et, c'est bien pour défendre le rôle de l'ONF que nous vous interpelons aujourd'hui.

Nous sommes tout à fait conscients de la situation économique de notre établissement : les ventes de bois domaniaux et le versement compensateur sont les deux piliers du financement de l'ONF. Ces deux piliers s'effondrent. Pour équilibrer ses comptes, l'ONF a été contraint :

- De supprimer 28 % de ses emplois de fonctionnaires et 60 % des emplois d'ouvriers depuis 1986
- de développer fortement ses activités commerciales au détriment de ses missions originelles.

A cela vous rajouter la prise en charge du CAS PENSION : le surcoût pour l'ONF du CAS PENSION s'élève depuis 2006 à 441 M€ et explique en grande partie le niveau d'endettement de l'ONF.

Au niveau communal, le périmètre d'application du régime forestier a augmenté d'un million et demi d'hectares soit de 50 % en 180 ans. On constate également une augmentation de 750 000 ha de surface de forêts communales bénéficiant du régime forestier en un siècle.

Le régime forestier de par la qualité du service rendu est attractif pour les communes. Cette attractivité conduit à accroître la forêt publique et donc à réduire le morcellement, principale faiblesse de la forêt française.

Dans le même temps, les effectifs consacrés à sa mise en œuvre ont été divisés par 3.

En terme de récoltes de bois, les résultats sont significatifs (augmentation de plus de 2 millions et demi m<sup>3</sup> en 80 ans soit 48 %). Cette mise en marché de bois communaux, est efficace à tous points de vue : technique, social, financier et environnemental et concourent à l'approvisionnement de la filière.

Aujourd'hui l'ONF est sur le grill.

La mission interministérielle en cours étude « sans tabou » toutes les possibilités d'évolution de l'ONF et de son modèle économique :

- statu quo avec ou sans résolution durable du modèle économique
- privatisation globale avec changement de statut (SA)
- privatisation partielle et/ou abandon partiel des activités concurrentielles
- privatisation partielle avec abandon totale ou partielle des missions régaliennes
- régionalisation
- autres scénarios

Tout est ouvert.

Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les membres du comité de direction, vous avez dernièrement rencontrés les membres de la mission chargés du rapport qui scellera ou l'avenir de notre établissement.

Dites-nous vos arguments pour défendre notre établissement.  
Dites-nous les principes de gestion qui vous animent.

Avant de laisser la parole tourner, je voudrais en conclusion vous lire le manifeste de Tronçais signé le 25 octobre par la large Intersyndicale, mais aussi par douze des plus grandes associations de protection de l'environnement.